



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY TENUE À LA SALLE 302 DE L'ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER LE MARDI 9 MAI 2023 À 19H00 À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES SUIVANTS :

MESDAMES

- DANYE ANCTIL, municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- CHANTAL CÔTÉ, représentante de la municipalité de Cap-Saint-Ignace

MESSIEURS

- ALAIN FORTIER, municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- BRUNO GAGNÉ, municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton
- RICHARD GALIBOIS, municipalité de Berthier-sur-Mer
- DONALD GILBERT, municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
- GILLES GIROUX, municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- FRÉDÉRIC JEAN, municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- LOUIS LACHANCE, municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard
- MARC LAURIN, Ville de Montmagny
- LAURENT LAVERDIÈRE, municipalité de Saint-Fabien-de-Panet
- FRÉDÉRIC POULIN, municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues
- ALAIN ROBERT, municipalité de Lac-Frontière
- ALAIN TALBOT, municipalité de Saint-Paul-de-Montminy

SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME JOCELYNE CARON, PRÉFET.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Mme Nancy Labrecque, directrice générale, et M. Daniel Racine, directeur général adjoint et coordonnateur en aménagement.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Mme le préfet constate le quorum et elle déclare la session ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. MARC LAURIN
APPUYÉ PAR : M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le projet d'ordre du jour pour la session du 9 mai 2023 soit adopté avec Varia ouvert.

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec Varia ouvert
3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Procès-verbal du 11 avril 2023
 - 3.2 Procès-verbal de correction – Résolution 2022-09-30
4. RENCONTRE
 - 4.1 M. Marc-André Ruest – Hydro-Québec (30 minutes) en présentiel
(Reporté en juin 2023)
 - 4.2 M. Ian Chartrand – GMR (matières compostables)
5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES
 - 5.1 Complexe culturel et sportif en santé durable
 - 5.1.1 MCC et FARR de 1M \$
 - 5.1.2 Rencontre du Grand comité du 17 mai 2023
 - 5.1.3 Projet de dôme
 - 5.2 Programme RénoRégion - Budget de la SHQ 2023-2024 et 2024-2025

2023-05-01



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

- 5.3 Stratégie de marketing territorial
 - 5.3.1 Concours « Ton projet de vie »
 - 5.3.2 État de situation des partenariats internationaux
- 5.4 Dossier éolien
- 5.5 Sécurité incendie – Rapport d’activités 2022
- 5.6 Règlement sur la rémunération des élus
- 5.7 PIIRL
- 5.8 Ressources humaines
 - 5.8.1 Agente de communication
 - 5.8.2 Autre(s)
 - 5.8.3 Politique de reconnaissance
- 5.9 PGM3 – Matières compostables
- 5.10 Édifice Amable-Bélanger
 - 5.10.1 Résultats 2022
 - 5.10.2 Remboursement de l’emprunt à échéance de 56 300 \$
- 5.11 Projet de coopération intermunicipale (MEC informatique) – Volet 4
- 5.12 Signature innovation – FRR volet 3
 - 5.12.1 Projets recommandés
 - 5.12.2 Bilan 2022
- 5.13 Entente sectorielle de développement des activités scolaires dans les MRC de L’Islet et Montmagny (2023-2026)
6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 6.1 Avis de conformité
 - 6.1.1 Ville de Montmagny – Règlement de démolition
 - 6.1.2 Notre-Dame-du-Rosaire – Règlement sur les minimaisons dans une zone particulière et sur le territoire de la municipalité
 - 6.1.3 Saint-Fabien-de-Panet
 - 6.2 Transport collectif et adapté
 - 6.3 Plan de développement de la zone agricole
 - 6.3.1 Mise en valeur des produits locaux – Marché de proximité La Chèvre et le chou
 - 6.3.2 Projet L’Atelier agricole
 - 6.3.2.1 Entente incubée
 - 6.3.2.2 Entente de prestation de services – Jardins de L’Atelier agricole
 - 6.4 Érosion des berges – Rue des Écores
 - 6.5 Rendez-vous de la ruralité
 - 6.6 Rendez-vous Nos milieux de vie en action Chaudière-Appalaches
 - 6.7 Fête de la pêche
 - 6.8 Réaménagement de la gare fluviale et lancement de la saison touristique
 - 6.9 Boucle Pierre Lavoie
 - 6.10 Agrile du frêne
 - 6.11 Projets régionaux
7. CORRESPONDANCE
 - 7.1 Demande de commandite – Salon de la 2^e jeunesse
 - 7.2 Demande d’appui – Accélération de la mise en place d’actions permettant d’accroître la sécurité des piétons, des cyclistes et de tous les usagers de la route
 - 7.3 CCIM – Tournoi de golf annuel
8. FINANCES
 - 8.1 Comptes d’avril 2023
 - 8.2 État des revenus et dépenses au 4 mai 2022
 - 8.3 Exercice 2022 – Affectation de surplus et écritures de régularisations
9. PÉRIODE DE QUESTIONS
10. VARIA OUVERT
11. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

2023-05-02

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

3.1 **SESSION DU 11 AVRIL 2023**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN FORTIER
APPUYÉ PAR : M. FRÉDÉRIC JEAN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la session du 11 avril 2023 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

3.2 **PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION – RÉSOLUTION 2022-09-30**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS
APPUYÉ PAR : MME DANYE ANCTIL

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal de correction de la résolution 2022-09-30 soit adopté tel que rédigé.

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

Le présent procès-verbal de correction est élaboré en vertu de l'article 202.1 du Code municipal, lequel article est ci-dessous reproduit, et il vise à modifier le procès-verbal du 27 septembre 2022 :

202.1. Le greffier-trésorier est autorisé à modifier un procès-verbal, un règlement, une résolution, une ordonnance ou un autre acte du conseil pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise. Dans un tel cas, le greffier-trésorier **joint à l'original du document modifié un procès-verbal de la correction effectuée et il dépose à la prochaine séance du conseil une copie du document modifié et du procès-verbal de correction.**

La résolution 2022-09-30 suivante :

FORMATION ET ORGANISATION DU VÉHICULE JURIDIQUE DE L'ALLIANCE DE L'EST

CONSIDÉRANT la formation et l'organisation de Alliance de l'Est S.E.C. (la « SEC ») et son commandité, Alliance de l'Est S.A. (le « Commandité »);

2022-09-30 IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN TALBOT
APPUYÉ PAR : M. BRUNO GAGNÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

Souscription d'actions dans le capital-actions du Commandité

QUE la MRC dépose un avis de souscription pour l'acquisition de ● actions ordinaires dans le capital-actions du Commandité au prix de ● [cents/dollars] (● \$) par action, soit une contrepartie totale de ● \$;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

QUE Nancy Labrecque, la directrice générale (la « Signataire autorisée »), soit et est par les présentes autorisée à agir, à signer et à exécuter, pour et au nom de la MRC, tous les documents relatifs à la souscription d'actions et à y apporter les amendements de forme et de substance qu'il aura jugé à propos et opportuns, à faire et accomplir toute chose qu'il pourra à sa discrétion, juger nécessaire, opportune et utile et signer tout document requis ou en découlant directement.

Convention de société en commandite

QUE la MRC est autorisée à conclure une convention de société en commandite (la « Convention de société en commandite ») à intervenir entre la MRC, la Municipalité régionale de comté de L'Islet, la Régie Intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent et la Régie Intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, à titre de commanditaires, et le Commandité, à titre de commandité, visant la constitution de la SEC.

QUE la MRC est autorisée à souscrire à cinquante (50) parts de la série A0 du capital social de la SEC pour une contrepartie totale de ● \$.

Convention unanime entre actionnaires de Commandité Alliance

QUE la MRC est autorisée à conclure une convention unanime entre actionnaires (la « Convention unanime des actionnaires »), dont un projet a été soumis aux membres du présent conseil, devant intervenir entre la MRC, la Municipalité régionale de comté de L'Islet, la Régie Intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent et la Régie Intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (collectivement, les « Actionnaires ») et le Commandité, aux termes de laquelle les Actionnaires souhaitent conclure la Convention unanime entre actionnaires afin d'établir leurs droits et obligations respectifs relativement à la gestion et à la conduite des affaires internes du Commandité, le tout selon les modalités et conditions prévues à la Convention unanime entre actionnaires.

Général

QUE la conclusion, par la MRC, de l'ensemble des conventions, actes, documents et instruments accessoires ou connexes pour donner effet aux opérations prévues dans la Convention de société en commandite et la Convention unanime entre actionnaires (les « Documents Accessoires ») et la signature de ces Documents Accessoires ainsi que la prise de toutes les mesures nécessaires relativement aux Documents Accessoires sont autorisées et approuvées.

QUE la Signataire Autorisé reçoit l'autorisation et la directive de négocier, de finaliser, de signer et de remettre, pour le compte de la Société, la Convention de société en commandite, la Convention unanime entre actionnaires et les Documents Accessoires avec les ajouts, les suppressions ou les autres modifications que cette Signataire Autorisé pourrait approuver, cette approbation étant attestée par la signature et la remise de la Convention de société en commandite, de la Convention unanime entre actionnaires et des Documents Accessoires par la Signataire Autorisé.

QUE la Signataire Autorisé reçoit l'autorisation et la directive de négocier, de finaliser, de signer et de remettre, pour le compte de la Société, tous les documents, conventions, autorisations,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

attestations ou autres instruments et de prendre toute autre mesure que cette Signataire Autorisé peut, à son seul gré, juger souhaitable afin de mener à terme l'opération prévue par la présente résolution, ce jugement étant attesté de façon concluante par la signature et la remise, par cette Signataire Autorisé, de ces documents, conventions, autorisations, attestations ou autres instruments et par la prise de cette mesure.

ADOPTÉ

aurait dû être libellée de la façon suivante :

FORMATION ET ORGANISATION DU VÉHICULE JURIDIQUE DE L'ALLIANCE DE L'EST

CONSIDÉRANT la formation et l'organisation de Alliance de l'Est S.E.C. (la « SEC ») et son commandité, Alliance de l'Est S.A. (le « Commandité »);

2022-09-30 IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN TALBOT
APPUYÉ PAR : M. BRUNO GAGNÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

Souscription d'actions dans le capital-actions du Commandité

QUE la MRC dépose un avis de souscription pour l'acquisition de 5 actions ordinaires dans le capital-actions du Commandité au prix d'un dollar (1.00\$) par action, soit une contrepartie totale de cinq dollars (5.00\$);

QUE Nancy Labrecque, la directrice générale (la « Signataire autorisée »), soit et est par les présentes autorisée à agir, à signer et à exécuter, pour et au nom de la MRC, tous les documents relatifs à la souscription d'actions et à y apporter les amendements de forme et de substance qu'il aura jugé à propos et opportuns, à faire et accomplir toute chose qu'il pourra à sa discrétion, juger nécessaire, opportune et utile et signer tout document requis ou en découlant directement.

Convention de société en commandite

QUE la MRC est autorisée à conclure une convention de société en commandite (la « Convention de société en commandite ») à intervenir entre la MRC, la Municipalité régionale de comté de L'Islet, la Régie Intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent et la Régie Intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, à titre de commanditaires, et le Commandité, à titre de commandité, visant la constitution de la SEC.

QUE la MRC est autorisée à souscrire à cinq (5) parts de la série A0 du capital social de la SEC pour une contrepartie totale de cinq dollars (5.00 \$).

Convention unanime entre actionnaires de Commandité Alliance

QUE la MRC est autorisée à conclure une convention unanime entre actionnaires (la « Convention unanime des actionnaires »), dont un projet a été soumis aux membres du présent conseil, devant intervenir entre la MRC, la Municipalité régionale de comté de L'Islet, la Régie Intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent et la Régie Intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

la-Madeleine (collectivement, les « Actionnaires ») et le Commandité, aux termes de laquelle les Actionnaires souhaitent conclure la Convention unanime entre actionnaires afin d'établir leurs droits et obligations respectifs relativement à la gestion et à la conduite des affaires internes du Commandité, le tout selon les modalités et conditions prévues à la Convention unanime entre actionnaires.

Général

QUE *la conclusion, par la MRC, de l'ensemble des conventions, actes, documents et instruments accessoires ou connexes pour donner effet aux opérations prévues dans la Convention de société en commandite et la Convention unanime entre actionnaires (les « Documents Accessoires ») et la signature de ces Documents Accessoires ainsi que la prise de toutes les mesures nécessaires relativement aux Documents Accessoires sont autorisées et approuvées.*

QUE *la Signataire Autorisé reçoit l'autorisation et la directive de négocier, de finaliser, de signer et de remettre, pour le compte de la Société, la Convention de société en commandite, la Convention unanime entre actionnaires et les Documents Accessoires avec les ajouts, les suppressions ou les autres modifications que cette Signataire Autorisé pourrait approuver, cette approbation étant attestée par la signature et la remise de la Convention de société en commandite, de la Convention unanime entre actionnaires et des Documents Accessoires par la Signataire Autorisé.*

QUE *la Signataire Autorisé reçoit l'autorisation et la directive de négocier, de finaliser, de signer et de remettre, pour le compte de la Société, tous les documents, conventions, autorisations, attestations ou autres instruments et de prendre toute autre mesure que cette Signataire Autorisé peut, à son seul gré, juger souhaitable afin de mener à terme l'opération prévue par la présente résolution, ce jugement étant attesté de façon concluante par la signature et la remise, par cette Signataire Autorisé, de ces documents, conventions, autorisations, attestations ou autres instruments et par la prise de cette mesure.*

ADOPTÉ

Donné à Montmagny, ce mardi 25 avril 2023.

Nancy Labrecque, directrice générale et greffière-trésorière

ADOPTÉ

4. RENCONTRES

4.1 REPORT EN JUIN 2023 – RENCONTRE AVEC M. MARC-ANTOINE RUEST D'HYDRO-QUÉBEC

À nouveau, M. Ruest nous a fait part d'une contrainte pour la session de mai et il demande le report de la rencontre pour le 13 juin 2023.

4.2 M. IAN CHARTRAND – GMR (matières compostables)

M. Ian Chartrand est le consultant retenu par la MRC de Montmagny afin de travailler la rédaction du PGMR3 pour la MRC en collaboration avec les municipalités locales.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

M. Chartrand a été mandaté afin d'étudier le dossier des matières compostables suite à une rencontre avec la MRC de L'Islet et la Régie. On rappelle également que la MRC de L'Islet a partagé les résultats d'une étude réalisée par la firme SOLINOV en septembre 2022 pour la réalisation d'une plate-forme de compostage.

La MRC de Montmagny voulait faire l'étude de la récupération des matières organiques selon divers scénarios :

- 1) Scénario 1 : compostage avec l'ajout d'un bac brun et disposition selon divers lieux de compostage;
- 2) Scénario 2 : compostage avec l'ajout de sacs dans le bac à déchets triés par un robot avec disposition dans divers endroits acceptant les sacs.

Après présentation des scénarios et des coûts, il a été convenu d'avoir la position de la Régie sur un possible lieu de transbordement.

Aussi, plusieurs municipalités ont déjà mis en place la 3^e voie par bac ou sont en processus d'achats de bacs bruns, et elles n'ont pas l'intention de modifier leur orientation prise.

Il est aussi généralement admis que la qualité de la matière compostée est l'enjeu principal et que la récupération par bac brun est généralement reconnue comme étant de qualité. Le bac brun permet également de déposer les résidus de branches, gazon et résidus de jardins.

Quelques municipalités sont intéressées par la récupération par un bras robot car les prix semblent intéressants pour cette technologie. Par contre, il existe un risque en ce qui concerne les coûts de construction.

Sujet reporté pour suivi à la session de juin 2023.

5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES

5.1 COMPLEXE CULTUREL ET SPORTIF EN SANTÉ DURABLE

5.1.1 MCC ET FARR DE 1M \$

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny avait déposé un projet auprès du MAMH, une demande d'aide financière de 1M \$ pour le projet de salle de spectacle modernisée dans le cadre du FARR;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny contribuait pour une somme de 850 000 \$ et la MRC de L'Islet pour une somme de 150 000 \$ de leurs enveloppes territoriales respectives;
- CONSIDÉRANT que les délais courent dans ce dossier et qu'il est nécessaire de se repositionner;

IL EST PROPOSÉ PAR : MME CHANTAL CÔTÉ
APPUYÉ PAR : M. DONALD GILBERT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny avise le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) que l'on souhaite mettre fin au protocole d'aide financière de 1M \$ pour le projet de salle de spectacle.

2023-05-04



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

QUE l'on demande au MAMH que les sommes soient réservées pour le dépôt de nouveaux projets en lien avec ce dossier qui est toujours actif et voulu par la MRC de Montmagny, en collaboration avec la MRC de L'Islet.

ADOPTÉ

5.1.2 RENCONTRE DU GRAND COMITÉ

Le Grand comité tiendra une rencontre le mercredi 17 mai prochain à 7h30 dans la salle 302 afin de discuter du projet puisque la dernière rencontre remonte à mai 2022.

5.1.3 PROJET DE DÔME

- CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud nous a fait part de la difficulté technique vécue et la possibilité que le projet de dôme soit déplacé sur le terrain de soccer;
- CONSIDÉRANT également que la Ville est à planifier l'ajout d'un bloc sanitaire dans le nouveau scénario, ce qui serait encore plus adéquat pour les besoins du milieu;
- CONSIDÉRANT que plusieurs projets ont vu leurs coûts augmentés en lien avec l'inflation et la pénurie de main-d'œuvre, et que le CSSCS ne serait pas le seul dans cette situation et que le gouvernement, via le programme, est à réfléchir comment cette situation sera gérée;
- CONSIDÉRANT que si le gouvernement majore le programme, il y aurait tout de même un manque à gagner d'environ 500 000 \$ qui est demandé au monde municipal;
- CONSIDÉRANT que le projet de dôme vise à rendre accessible rapidement de nouvelles installations demandées par les représentants des sports de gazon qui se sentaient délaissés dans le projet de complexe et que cette infrastructure serait complémentaire au projet de complexe culturel et sportif en santé durable;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. MARC LAURIN
APPUYÉ PAR : MME CHANTAL CÔTÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny avise le comité du FRR - volet 3 – Signature innovation en santé durable, qu'il est favorable à la réallocation du budget pour une somme de 229 388 \$ de la façon suivante, à même les sommes réservées pour la mise en place de navettes et aussi pour le projet de service de garde et autres services en lien avec l'animation des lieux (complexe):

- 1) Une somme de 200 000 \$ pour le projet de dôme qui pourrait être mis en place pour octobre 2024 et qui est complémentaire au projet de complexe;

2023-05-05



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

- 2) Une somme de 29 388 \$ pour un projet en éducation auprès des élèves en difficulté (pour une aide financière de 30 000 \$).

Dépenses	Dépenses non admissibles	Dépenses admissibles
Infrastructures Locales – Nouvelles et Bonification		700 000 \$
Navette de Transport 2 MRC (2 Montmagny/semaine \$350 et 2 L'Islet/semaine \$500) \$85 000/année X 2 ans	\$	170 000 \$
Ressource gestion de projet – Levée de fonds – Partenariat avec centre de recherche en santé - 3 ans - \$60 000		180 000 \$
Ressource pour développement de circuits-routines pour les populations des municipalités locales (4 années) – développement sportif et de la communauté	\$	300 000 \$
Service de garde et autres services en lien avec l'animation des lieux		59 388 \$
Total	\$	1 409 388 \$

Sources de financement

Financement	Montant	% du projet total
MAMH volet 3 Signature innovation	1 127 510 \$	80 %
Contribution MRC de Montmagny (services, ressources, argent, etc...)	281 878 \$	20 %
Total	1 409 388 \$	100 %

La MRC doit accompagner sa demande d'une résolution de son conseil des maires et de tout autre document pertinent à l'appréciation du projet.

Le formulaire doit être déposé à : xxx

ADOPTÉ

5.2 PROGRAMME RÉNORÉGION – BUDGET 2023-2024 ET 2024-2025

- CONSIDÉRANT que la MRC a reçu une lettre confirmant un budget de 560 000 \$ pour le programme RénoRégion pour 2 ans, soit 280 000 \$ en 2023-2024 et 280 000 \$ pour 2024-2025;
- CONSIDÉRANT que la confirmation d'un budget pour 2 ans est très appréciée;
- CONSIDÉRANT également que les projets peuvent maintenant être d'un maximum d'aide financière de 20 000 \$ (comparativement à 12 000 \$);
- CONSIDÉRANT cependant que le budget annuel est sensiblement le même, mais avec des projets admissibles passant de 12 000 \$ à un maximum de 20 000 \$ (et même 25 000 \$ pour certains projets et clients) ce qui fait qu'on pourra possiblement mieux aider les citoyens dans le besoin, mais aider au final moins de citoyens alors que les besoins n'ont pas diminué et que l'on a une liste d'attente;

2023-05-06

IL EST PROPOSÉ PAR : M. FRÉDÉRIC JEAN
APPUYÉ PAR : M. GILLES GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'on signifie à la SHQ que nous sommes très heureux de cette confirmation budgétaire pour 2 ans qui nous permet de planifier le travail sans attente (délai), cependant, on souhaite également sensibiliser la SHQ que l'enveloppe annuelle étant la même ou presque alors que l'aide financière est passée de 12 000 \$ à 20 000 \$, fait en sorte que l'on aidera probablement moins de citoyens annuellement alors que les besoins sont grands (liste d'attente de gens dans le besoin).

QU'UNE copie de cette résolution soit acheminée à notre député ainsi qu'à la FQM.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

5.3 STRATÉGIE DE MARKETING TERRITORIAL

5.3.1 CONCOURS « TON PROJET DE VIE »

Le dévoilement du projet gagnant se fera finalement le 24 mai prochain à l'Espace citoyen de Montmagny.

La remise du prix se déclinera ainsi :

- ⇒ 10 000\$ seront remis au plus tard 90 jours après l'annonce du gagnant.e.
- ⇒ 40 000\$ seront remis au bout de 6 mois de démarrage du projet
- ⇒ 25 000\$ seront remis au bout d'un an de démarrage du projet
- ⇒ 25 000\$ seront remis au bout de deux ans de démarrage du projet

5.3.2 ÉTAT DE SITUATION DES PARTENARIATS INTERNATIONAUX

Le projet de partenariat avec La Martinique sera financé avec une aide financière de 8 800 \$ (environ 50 % des coûts potentiels maximum) du MRIF (voir en pièce jointe).

5.4 DOSSIER ÉOLIEN

La convention modifiée a été déposée.

Une rencontre aura lieu sous peu avec M. Jean-François Thériault pour présenter le budget de l'Alliance.

5.5 SÉCURITÉ INCENDIE – RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022

La lettre reçue suite à la transmission du rapport annuel 2022 a été déposée aux membres du Conseil de la MRC de Montmagny.

5.6 RÈGLEMENT SUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

Nous avons constaté que suite à la modification du règlement sur la rémunération des élus en 2019 <https://www.montmagny.com/documents/2020/03/R%C3%A8gl.-2019-94.pdf>, l'article permettant de rémunérer la personne remplaçant Madame le préfet a été omis dans le nouveau règlement. Il serait pertinent de pallier à cette coquille constatée.

Exceptionnellement, un règlement modifié en cours d'année peut être rétroactif au 1^{er} janvier de l'année en cours. Un projet sera déposé avant la fin de l'année pour être adopté.

5.7 PIIRL

Suite à la transmission de l'acceptation du contrat par le Conseil de la MRC, conditionnellement à l'approbation du MTQ, nous avons reçu l'approbation, mais nous sommes en attente de l'ajout d'un item au bordereau (voir ci-dessous).

La MRC est en attente de l'approbation par le MTQ de l'offre du soumissionnaire modifiée (bordereau) tel que demandée par le MTQ.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

5.8 RESSOURCES HUMAINES

5.8.1 AGENTE DE COMMUNICATION

- CONSIDÉRANT le recrutement pour le poste d'agent(e) de communication;
- CONSIDÉRANT les candidatures reçues et les entrevues tenues à cet effet;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX
APPUYÉ PAR : M. FRÉDÉRIC JEAN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny confirme l'embauche de Mme Mélanie Morneau au poste de webmestre et de conseillère en communication numérique pour la MRC de Montmagny conformément aux conditions convenues.

QUE son entrée en poste est prévue pour le 5 juin prochain.

ADOPTÉ

5.8.2 AUTRE(S)

CONSIDÉRANT les besoins de la direction générale pour être en mesure de livrer certains dossiers importants pour le développement;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DONALD GILBERT
APPUYÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise l'embauche de Mme Isabelle Normand à temps plein (soit de 21 à 35 heures) pour appuyer la direction générale.

Jusqu'au 31 octobre pour le dossier de complexe et par la suite, d'autres dossiers lui seront délégués pour le reste de l'année 2023.

ADOPTÉ

5.8.3 POLITIQUE DE RECONNAISSANCE

CONSIDÉRANT la politique de reconnaissance présentée aux membres du Conseil de la MRC de Montmagny;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. FRÉDÉRIC JEAN
APPUYÉ PAR : M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny adopte la Politique de reconnaissance.

ADOPTÉ

2023-05-07

2023-05-08

2023-05-09



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

5.9 PGMR3 – MATIÈRES COMPOSTABLES

Des rencontres ont eu lieu avec le comité et aussi avec la MRC de L'Islet et la Régie.

Actuellement, plusieurs municipalités de L'Islet ont commandé leurs bacs à compost, et pour elles, il ne semble pas acquis d'aller vers une autre solution qui peut représenter de l'incertitude au niveau des coûts.

M. Ian Chartrand a présenté l'analyse du dossier en réunion de travail avec les élus (voir point 4.2).

5.10 ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER

En 2022, des travaux d'étanchéité des contours de fenêtres vs la maçonnerie ont été effectués par un nouvel entrepreneur. Ceux-ci ont été mieux faits que par la solution des années passées, mais ils ont été aussi plus onéreuses ($\pm 12\ 000$ \$).

Aussi, les coûts de déneigement et d'électricité ont été plus dispendieux (la ventilation a dû être modifiée pour répondre aux exigences gouvernementales pendant la COVID).

5.10.1 RÉSULTATS 2022

Pour l'Édifice Amable-Bélanger, le manque à gagner en 2022 a été de 867.39 \$ alors que pour le poste de la SQ un surplus a été constaté.

5.10.2 REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT À ÉCHÉANCE DE 56 300 \$

CONSIDÉRANT qu'il restait un solde d'un petit emprunt pour l'Édifice Amable-Bélanger (ÉAB) et que celui-ci n'était pas dans la même année que l'emprunt regroupé ÉAB et SQ effectué en 2021, en 2022 nous avons simplifié et remboursé ce petit emprunt à même le surplus accumulé de l'ÉAB afin de diminuer la gestion et l'administration en tenant compte du surplus généré par les activités immobilières de la MRC;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. MARC LAURIN
APPUYÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil entérine le remboursement du prêt de 56 300 \$ à même les surplus de l'Édifice Amable-Bélanger et du surplus des activités immobilières de la MRC de Montmagny.

ADOPTÉ

5.11 PROJET DE COOPÉRATION INTERMUNICIPALE (MEC EN INFORMATIQUE) – VOLET 4

- CONSIDÉRANT que la MRC a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;



No de résolution
ou annotation

2023-05-11

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

- CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny, en partenariat avec la MRC de Montmagny, présente un projet de mise en commun des ressources en technologies de l'information;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DONALD GILBERT
APPUYÉ PAR : MME CHANTAL CÔTÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le Conseil de la MRC de Montmagny s'engage à participer au projet de mise en commun des ressources en technologies de l'information;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil nomme la Ville de Montmagny organisme responsable du projet.

ADOPTÉ

5.12 SIGNATURE INNOVATION – FRR VOLET 3

5.12.1 PROJETS RECOMMANDÉS

- CONSIDÉRANT que les municipalités du secteur nord de la MRC de Montmagny, soit Berthier-sur-Mer, Cap-Saint-Ignace, Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud et Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud s'entendent sur la répartition de la somme accordée dans le cadre du FRR volet 3 du MAMH ;
- CONSIDÉRANT que ces municipalités s'octroient les sommes suivantes dans le cadre de leurs projets respectifs;
 - Berthier-sur-Mer
Signalisation de la piste de ski de fond
Coût total : 7 191 \$
FRR volet 3 accordé : 5 753 \$
 - Cap Saint-Ignace
Scène extérieure
Coût total : 62 500 \$
FRR volet 3 accordé : 50 000 \$
 - Saint-Pierre-sur-la-Rivière-du-Sud
Projet de pumptrack
Coût total : 139 179 \$
FRR volet 3 accordé : 18 092 \$
 - Saint-François-sur-la-Rivière-du-Sud
Amélioration du terrain de baseball phase 1
Coût total : 170 000 \$
FRR volet 3 accordé : 80 000 \$
- CONSIDÉRANT que les directeurs généraux de ces quatre municipalités se sont consultés et ont convenu à l'unanimité que le résiduel de 71 155 \$ servirait pour des projets futurs dans les municipalités de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud et Berthier-sur-Mer;



No de résolution
ou annotation

2023-05-12

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

- CONSIDÉRANT que les projets présentés par ces municipalités ont été entérinés par le comité du FRR volet 3 en date du 15 mars 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. MARC LAURIN
APPUYÉ PAR : M. BRUNO GAGNÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ACCEPTER les projets et la répartition financière reliés au FRR volet 3 pour le secteur nord de la MRC de Montmagny.

ADOPTÉ

5.13 ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS SCOLAIRES DANS LES MRC DE L'ISLET ET MONTMAGNY (2023-2026)

- CONSIDÉRANT le projet d'entente sectorielle de développement entre le Centre de Services Scolaire de la Côte-du-Sud, les MRC de L'Islet et Montmagny et le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DONALD GILBERT
APPUYÉ PAR : MME DANYE ANCTIL

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER Mme Jocelyne Caron, préfet de la MRC de Montmagny, à signer l'entente sectorielle de développement des activités scolaires dans les MRC de L'Islet et Montmagny, pour et au nom de la MRC de Montmagny.

ADOPTÉ

2023-05-12A

6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6.1 AVIS DE CONFORMITÉ

6.1.1 VILLE DE MONTMAGNY – RÈGLEMENT RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES - RÉSOLUTION 2023-153

IL EST PROPOSÉ PAR : MME CHANTAL CÔTÉ
APPUYÉ PAR : M. LAURENT LAVERDIÈRE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité à la Ville de Montmagny pour le règlement relatif à la démolition d'immeubles (résolution 2023-153).

QUE la MRC de Montmagny déclare la modification réglementaire conforme au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux divers règlements de la MRC.

ADOPTÉ

2023-05-13



No de résolution
ou annotation

2023-05-14

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

6.1.2 NOTRE-DAME-DU-ROSAIRE – RÉGLEMENT SUR LES MINIMAISSONS DANS UNE ZONE PARTICULIÈRE ET SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN ROBERT
APPUYÉ PAR : MME CHANTAL CÔTÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité à la Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire pour la modification réglementaire portant sur l'implantation et l'application de normes des minimaisons et de dômes géodésiques.

QUE la MRC de Montmagny déclare la modification réglementaire conforme au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux divers règlements de la MRC.

ADOPTÉ

6.1.3 SAINT-FABIEN-DE-PANET

IL EST PROPOSÉ PAR : M. FRÉDÉRIC POULIN
APPUYÉ PAR : M. MARC LAURIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité à la Municipalité de Saint-Fabien-de-Panet pour l'adoption d'une modification au règlement de zonage afin d'autoriser l'usage habitation collective dans la zone ScM-6 et l'usage hébergement et restauration dans la zone Ac-1.

QUE la MRC de Montmagny déclare la modification réglementaire conforme au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux divers règlements de la MRC.

ADOPTÉ

6.2 TRANSPORT COLLECTIF

Le Rapport annuel 2022 de l'organisme Transport collectif et adapté de la MRC de Montmagny ainsi que les états financiers 2022 ont été déposés au conseil.

À noter : 35 964 transports du service collectif en 2022 et objectif de 40 000 en 2023.

À venir : Nouveaux services en transport pour personnes âgées et amorce de discussion avec la MRC de L'Islet.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

6.3 PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA) 6.3.1 MISE EN VALEUR DES PRODUITS LOCAUX – MARCHÉ DE PROXIMITÉ LA CHÈVRE ET LE CHOU

A) REMPLACEMENT DE MME LÉONIE BROUILLETTE À LA COORDINATION DU MARCHÉ PAR MME ISABELLE LORD-FORTIN

IL EST PROPOSÉ PAR : M. FRÉDÉRIC POULIN
APPUYÉ PAR : M. ALAIN ROBERT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny procède à l'embauche de
Mme Isabelle Lord-Fortin à la coordination du marché
de proximité.

QU'un salaire de 25 \$/heure + bénéfices marginaux
sur une base de 21 heures/ semaine soit attribué à la
coordonnatrice pour son travail au marché de
proximité.

En plus de son rôle à la coordination du marché, que la
direction de la MRC, si elle le juge à propos, utilise
Mme Lord-Fortin pour les autres services de la MRC en
communication, marketing numérique, graphisme selon
la grille salariale en fonction.

ADOPTÉ

B) ENTENTE POUR FACTURATION DE CERTAINS PRÊTS POUR CERTAINS SERVICES ET ÉQUIPEMENTS

IL EST PROPOSÉ PAR : M. BRUNO GAGNÉ
APPUYÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise Mme Nancy
Labrecque, directrice de la MRC de Montmagny, à
signer une entente de prêt d'équipements et de
services avec le marché de proximité La Chèvre et le
chou.

ADOPTÉ

6.3.2 PROJET L'ATELIER AGRICOLE 6.3.2.1 Entente incubée

Autorisation à Mme Marlène Lagacé (agronome)
pour signer, au nom de la MRC, des ententes
avec les incubés désirant utiliser les terrains et
infrastructures de L'Atelier agricole pour
développer une expertise en agriculture.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DONALD GILBERT
APPUYÉ PAR : MME CHANTAL CÔTÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

2023-05-16

2023-05-17

2023-05-18



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

QUE la MRC de Montmagny autorise Mme Marlène Lagacé (agronome) à signer, au nom de la MRC, des ententes avec les incubés désirant utiliser les terrains et infrastructures de L'Atelier agricole pour développer une expertise en agriculture.

ADOPTÉ

6.3.2.1 Entente de prestation de services – Jardins de L'Atelier agricole

Activités et animation en 2023 :

- Le site de Montmagny est animé par la Soupe au bouton (M. Francis Lachance de Cap-Saint-Ignace)
- Le site de Saint-Paul-de-Montminy est animé par une ressource contractuelle et des bénévoles
- Les deux sites de L'Atelier agricole feront l'objet de visites des terrains de jeux intermunicipaux et locaux.

2023-05-19

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX
APPUYÉ PAR : M. MARC LAURIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise M. Daniel Racine à signer une entente de service (coût pour 531 heures : 15 262.94 \$, taxes incluses) avec Simple Clic (Mme Rosalie Voyer) pour la préparation, l'entretien et l'animation du jardin d'initiation au site de Saint-Paul-de-Montminy.

ADOPTÉ

6.4 ÉROSION DES BERGES – RUE DES ÉCORES

Considérant les dommages importants faits aux propriétés situées entre la rue des Écores (ouest du quai à Montmagny) et le fleuve, le ministère de la Sécurité publique, le ministère de l'Environnement et le ministère des Pêches et Océans ont accepté que des travaux d'urgence soient réalisés sur cinq propriétés menacées (Gaudreau, Carrier, Drapeau, Thibault et Leblanc).

Un enrochement en pente a été réalisé du 1^{er} mai 2023 à ce jour. Une demande de financement pourrait être accordée si le ministère de la Sécurité publique détermine que les résidences étaient menacées.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny



6.5 RENDEZ-VOUS DE LA RURALITÉ

Date prévue : Le jeudi 8 juin 2023

Événement remis au lendemain (9 juin 2023) si impossible de traverser à l'île

Personnes participantes par municipalités :

Proposition d'un transport collectif : Saint-Just-de-Bretenières – Berthier-sur-Mer

Intérêt mentionné pour un transport collectif

Résolution :

Utilisation d'une enveloppe du FRR volet 2 régional de 5 000 \$ pour la tenue de l'événement (en plus d'une somme déjà réservée au Fonds de développement des territoires déjà prévue avant la COVID).

2023-05-20

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DONALD GILBERT
APPUYÉ PAR : M. ALAIN ROBERT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny affecte une somme de 5 000 \$ du FRR volet 2 régional pour compléter le financement de l'activité du Rendez-vous de la ruralité qui aura lieu à l'Isle-aux-Grues le 8 juin 2023 (reportée ultérieurement si la température ne permet pas la traversée).

ADOPTÉ

6.6 RENDEZ-VOUS NOS MILIEUX DE VIE EN ACTION CHAUDIÈRE-APPALACHES

- À date : 12 personnes de la MRC de Montmagny
- Encore le temps de vous inscrire
- Un service de transport collectif sera offert aux participants de la MRC

6.7 FÊTE DE LA PÊCHE

- Le samedi 3 juin 2023

6935



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

- Le dimanche 4 juin 2023
- Sites ayant déposés une demande: Étang Morigeau, Rivière Bras-Saint-Nicolas (Cap-Saint-Ignace et Montmagny), Notre-Dame-du-Rosaire (Rivière du Sud), Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud (Cascades de la Loutre) et Sainte-Apolline-de-Patton (Lac Carré)

6.8 RÉAMÉNAGEMENT DE LA GARE FLUVIALE ET LANCEMENT DE LA SAISON TOURISTIQUE

- Espace plus restreint pour le service Montmagny et les Îles, mais fonctionnel
- Bureau pour le nouvel agent de développement/coordonnateur à la MRC
- Nécessité d'un nouveau système téléphonique en raison de la désuétude des équipements
- 19 juin : Événement de lancement de la saison mettant en vedette l'exposition Riopelle à la bibliothèque

6.9 BOUCLE PIERRE LAVOIE

CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny entend promouvoir les artistes locaux professionnels et semi-professionnels par le biais de sa politique culturelle et de l'entente culturelle;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. FRÉDÉRIC JEAN
APPUYÉ PAR : M. MARC LAURIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny propose, dans le cadre de l'entente culturelle, une somme de 1 000 \$ aux municipalités traversées par La Boucle Pierre Lavoie le 9 juin 2023 et qui désirent organiser une activité culturelle animée par un artiste semi-professionnel ou professionnel reconnu.

Note : l'activité culturelle peut être réalisée avant le 9 juin pour la tenue, par exemple, d'un atelier d'art en graphisme, peinture, etc.

ADOPTÉ

6.10 AGRILE DU FRÊNE

Le 8 juin prochain, à Berthier-sur-Mer, M. Jérémie Caron présentera les enjeux de gestion de l'agrile du frêne.

6.11 PROJETS RÉGIONAUX

La tournée de consultation de Madame la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation sur les Orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) s'arrêtera en Chaudière-Appalaches le 22 juin 2023.

Madame le préfet et le coordonnateur à l'aménagement représenteront la MRC de Montmagny à cette occasion.

Afin de préparer la position de la MRC de Montmagny, une rencontre du comité d'aménagement est proposée le 2 juin au bureau de la MRC à 9 heures.

2023-05-21



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

Les membres du comité d'aménagement sont :
Mme Jocelyne Caron, M. Marc Laurin, M. Gilles Giroux, M. Donald Gilbert et M. Frédéric Jean.

Du côté des membres du personnel en aménagement, Mme Joëlle Gendron et M. Daniel Racine seront présents.

7. CORRESPONDANCE

7.1 **DEMANDE DE COMMANDITE – SALON DE LA 2^E JEUNESSE**

2023-05-22

IL EST PROPOSÉ PAR : MME CHANTAL CÔTÉ
APPUYÉ PAR : M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny confirme sa participation au 8^e Salon de la 2^e jeunesse pour une aide financière de 1 000 \$ qui aura lieu le 26 septembre 2023 à l'Espace Citoyen de la ville de Montmagny.

ADOPTÉ

7.2 **DEMANDE D'APPUI – ACCÉLÉRATION DE LA MISE EN PLACE D' ACTIONS PERMETTANT D'ACCROÎTRE LA SÉCURITÉ DES PIÉTONS, DES CYCLISTES ET DE TOUS LES USAGERS DE LA ROUTE**

- CONSIDÉRANT que les Québécoises et Québécois ont été profondément ébranlés par le décès tragique de la petite Mariia Legenkivska, survenu à la suite d'une collision le 13 décembre 2022;
- CONSIDÉRANT que les enfants piétons ou cyclistes sont plus vulnérables que les adultes piétons et cyclistes, alors que ces modes de transport leur permettent de se déplacer de manière autonome vers l'école ou le parc;
- CONSIDÉRANT que la mise en place de mesures structurantes favorisant la sécurité des usagers de la route (rues conviviales, liens cyclables protégés, élargissement des trottoirs, bollards, réduction de la vitesse, dos d'âne, etc.) fait partie des priorités municipales;
- CONSIDÉRANT que la Politique de mobilité durable du gouvernement du Québec, adoptée en 2018, avec l'objectif de vision zéro accident n'a toujours pas été déployée;
- CONSIDÉRANT qu'en 2022, 36 piétons sont morts sur le territoire de la SQ, qu'en moyenne, une personne piétonne meurt tous les 5 jours au Québec et que depuis 10 ans, ce sont plus de 27 000 personnes qui ont été blessées et 650 personnes qui sont décédées, alors qu'elles se déplaçaient à pied;
- CONSIDÉRANT que selon l'Institut national de santé publique du Québec entre les années 2017 et 2023, on estime que 81 enfants âgés de 5 à 12 ans ont été blessés par un véhicule motorisé;
- CONSIDÉRANT que la promotion des déplacements actifs entre la maison et l'école auprès des jeunes devrait être privilégiée



No de résolution
ou annotation

2023-05-23

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

car les déplacements actifs sont bénéfiques et permettent l'interaction, la socialisation et favorisent l'autonomie et la santé physique, en plus, le transport actif ne produit aucune émission polluante;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS
APPUYÉ PAR : MME CHANTAL CÔTÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny demande au gouvernement provincial d'augmenter rapidement et significativement le budget accordé à l'aménagement de mesures de sécurisation prouvées et efficaces autour des écoles du Québec.

QUE la MRC de Montmagny demande au gouvernement provincial de revoir son processus d'accompagnement et de gestion des demandes municipales à ce sujet.

QUE la MRC de Montmagny demande au gouvernement provincial de mettre en œuvre la stratégie de prévention en sécurité routière.

ADOPTÉ

7.3 CCIM – TOURNOI DE GOLF ANNUEL

Le tournoi de la CCIM aura lieu le 5 juillet prochain et la MRC confirmera la participation de MM Richard Galibois et Donald Gilbert.

8. FINANCES

8.1 COMPTES D'AVRIL 2023

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX
APPUYÉ PAR : M. FRÉDÉRIC JEAN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la liste des comptes à payer d'avril 2023 soit acceptée.

ADOPTÉ

2023-05-24



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

No de résolution
ou annotation

MRC MONTMAGNY

3 mai 2023

Liste des paiements émis (du 2023-04-01 au 2023-04-30)

Détaillée par N° chèques

Poste Banque: 54-112-10-000

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn. Nom	Description	Montant
202300582 (I)			2023-04-07	54 CRECA	ADHESION ANNUELLE L. LACASS	200,00 \$
202300583 (I)			2023-04-07	62 VILLE DE MONTMAGNY	LOCATION SALLE RENCONTRE M	425,99 \$
202300584 (I)			2023-04-07	144 ASSOCIATION DES GESTION	INSCRIPTION C. GAUTHIER	933,56 \$
202300585 (I)			2023-04-07	148 IMPRESSION RIVE-SUD	BROCHURES MONTMAGNY ACC	332,28 \$
202300587 (I)			2023-04-07	206 INFOTECH	BANQUE D'HEURES	2 540,95 \$
202300588 (I)			2023-04-07	267 ASS. DES AMÉNAGISTES RÉ	INSCRIPTION C.PLANTE	587,52 \$
202300589 (I)			2023-04-07	268 TRANSPORT COLLECTIF MR	TRAVAIL IMPARTITION VIDANGE	1 951,04 \$
202300590 (I)			2023-04-07	606 QUÉBEC LINGE SERVICE D'U	TAPIS ÉD. BÉLANGER	95,38 \$
202300591 (I)			2023-04-07	834 LES CONCASSÉS DU CAP IN	TONNAGE MARS 2023	35 923,25 \$
202300592 (I)			2023-04-07	998 BISTRO LAFONTAINE	RENCONTRE DÉV. AMÉNAGEMENT	1 326,32 \$
202300593 (I)			2023-04-07	1061 RADIO MONTMAGNY INC.	CHRONIQUE IMMIGRATION	239,53 \$
202300594 (I)			2023-04-07	1412 KGC INC.	INSTALLATION DU BOUTON URG	861,60 \$
202300595 (I)			2023-04-07	1665 MONT-BÉLAIR	BOUTEILLES D'EAU	43,75 \$
202300596 (I)			2023-04-07	1721 ITI INC. / (PRO CONTACT INF	CLAVIERS ET SOURIS SANS FILS	229,03 \$
202300597 (I)			2023-04-07	1756 6TEM TI	GESTION CONTRÔLEUR WIFI	137,97 \$
202300598 (I)			2023-04-07	1855 POTVIN, GENEVIÈVE	INCUBATEUR AGRICOLE	2 759,40 \$
202300599 (I)			2023-04-07	2066 LES PRÉTENTIEUX	CAMPAGNE SEM-LOCAL/TA JOB	310,43 \$
202300600 (I)			2023-04-07	2124 MARCHÉ LA CHÈVRE ET LE	CONCOURS.PROBABLEMENT PR	337,61 \$
202300601 (I)			2023-04-07	2129 BUROPRO CITATION INC.	LOCATION IR-ADV-55401III	902,85 \$
202300602 (I)			2023-04-07	2163 VIDAL, LOLA	MISSION MARSEILLE (DÉPENSES	136,48 \$
202300603 (I)			2023-04-07	2550 JOBILICO	ABONNEMENT SOLO 12 MOIS	2 236,26 \$
202300605 (I)			2023-04-07	2718 GILLAINÉ GALIBOIS	COURS DE COUTURE 24-25-29 M	225,00 \$
202300622 (I)			2023-04-14	29 JOURNAL L'OIE BLANCHE	CONSEILS DE SPÉCIALISTES	937,65 \$
202300623 (I)			2023-04-14	77 MUN. STE-EUPHEMIE-SUR-RI	VENTE POUR TX CLAUDE EXPR	2 784,99 \$
202300625 (I)			2023-04-14	87 MUNICIPALITE DE CAP-ST-IG	PAIEMENT VENTE TX 0609883773	5 362,96 \$
202300626 (I)			2023-04-14	89 MUN. ST-FRANCOIS-DE-LA-RI	SUB. P. RURAL PARC FRANCO-FU	41 678,50 \$
202300627 (I)			2023-04-14	95 CANADIAN TIRE	BARRE AL MC 6 PR	45,97 \$
202300628 (I)			2023-04-14	114 CHAMBRE DE COMMERCE D	AIDE FIN. GALA ET DÉP.	5 683,96 \$
202300629 (I)			2023-04-14	199 2 MONTMAGNY AIR SERVICE I	TRANSPORT ALLER-RETOUR C.	195,88 \$
202300630 (I)			2023-04-14	206 INFOTECH	AJOUT DE POSTES REQUÊTES M	609,37 \$
202300631 (I)			2023-04-14	606 QUÉBEC LINGE SERVICE D'U	TAPIE ED. BÉLANGER	412,50 \$
202300632 (I)			2023-04-14	842 LAURENTIDE RE/SOURCES I	COLLECTE DE DÉCHETS DANGE	36,83 \$
202300633 (I)			2023-04-14	986 SOCIÉTÉ DE GESTION DES I	S. GESTION IMM. ROUSSILLON: L	1 464,36 \$
202300634 (I)			2023-04-14	998 BISTRO LAFONTAINE	REPAS CONSEIL DES MAIRES 21	428,93 \$
202300635 (I)			2023-04-14	1290 NUMÉRIQUE.CA	RENOUVELLEMENT SSL DOMAIN	40,24 \$
202300636 (I)			2023-04-14	1295 MALLETT S.E N.C.R.L.	SERVICES PROF + LICENCE QUI	579,47 \$
202300637 (I)			2023-04-14	1412 KGC INC.	ABONNEMENT CENTRALE D'ALA	275,94 \$
202300638 (I)			2023-04-14	1487 ASS. FORESTIÈRE DES DEU	SUB. PADF VIENS VIVRE LA FO	8 925,00 \$
202300640 (I)			2023-04-14	1538 COOP. D'INFORMATIQUE MU	HONORAIRES CARTE EVALUATI	1 101,67 \$
202300641 (I)			2023-04-14	1789 AVANTIS COOPÉRATIVE	ADAPTATEUR + RALLONGE CHÉ	21,80 \$
202300642 (I)			2023-04-14	1832 FQM ÉVALUATION FONCIÈRE	GESTION DU RÔLE	10 127,38 \$
202300644 (I)			2023-04-14	2129 BUROPRO CITATION INC.	PINCES ET CARTABLES	738,58 \$

Usager: cpmrc15

Page 1 sur 4

MRC MONTMAGNY

3 mai 2023

Liste des paiements émis (du 2023-04-01 au 2023-04-30)

Détaillée par N° chèques

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn. Nom	Description	Montant
202300645 (I)			2023-04-14	2143 GÉOCENTRALIS	HONORAIRES : MISE À JOUR PLA	9 408,60 \$
202300646 (I)			2023-04-14	2492 SOLUTIONS NOTARIUS INC.	SIGNATURE NUMÉRIQUE N. LAB	11,98 \$
202300647 (I)			2023-04-14	2596 PELLETIER-VÉZINA, ÉLIE-KA	ENTRETIEN POSTE DE POLICE S	908,30 \$
202300648 (I)			2023-04-14	2597 ISABELLE NORMAND, COMM	HONORAIRES PROF	585,00 \$
202300649 (I)			2023-04-14	2731 GISELE GAUTHIER	LOCATION CHALET	500,00 \$
202300653 (I)			2023-04-03	17 REVENU CANADA	DAS DU 2023-03-16 AU 2023-03-31	9 829,07 \$
202300654 (I)			2023-04-03	17 REVENU CANADA	DAS DU 2023-03-16 AU 2023-03-31	2 283,43 \$
202300655 (I)			2023-04-03	17 REVENU CANADA	DAS DU 2023-03-16 AU 2023-03-31	252,00 \$
202300656 (I)			2023-04-03	18 MINISTRE DU REVENU DU Q	DAS DU 2023-03-16 AU 2023-03-31	32 390,96 \$
202300657 (I)			2023-04-03	18 MINISTRE DU REVENU DU Q	DAS DU 2023-03-16 AU 2023-03-31	121,20 \$
202300658 (I)			2023-04-03	19 DESJARDINS SECURITE FINA	REMISE DU 2023-03-16 AU 2023-0	779,04 \$
202300659 (I)			2023-04-03	1428 INDUSTRIELLE ALLIANCE	REMISE DU 2023-03-16 AU 2023-0	3 789,08 \$
202300682 (I)			2023-04-11	1026 COGECO CÂBLE QUÉBEC S.	MOIS COURANT	59,50 \$
202300684 (I)			2023-04-21	62 VILLE DE MONTMAGNY	SUBV. PACT RURAL : ANNEAU D	35 999,00 \$
202300685 (I)			2023-04-21	81 MUNICIPALITE DE LAC-FRON	SUBV. PACTE RURAL LAC SECU	6 372,50 \$
202300686 (I)			2023-04-21	86 MUN. DE NOTRE-DAME-DU-R	SUBV. PACT RURAL BON. COMM	2 561,00 \$
202300687 (I)			2023-04-21	89 MUN. ST-FRANCOIS-DE-LA-RI	SUBV PACTE RURAL MISE AUX N	15 142,59 \$
202300688 (I)			2023-04-21	102 PARC REGIONAL DES APPAL	SUBV. PACTE RURAL BON.SIGNA	3 920,00 \$
202300689 (I)			2023-04-21	206 INFOTECH	WEBINAIRE M. GAGNON CDEM	218,45 \$
202300690 (I)			2023-04-21	233 MAISON DE SECOURS LA FR	LOYER IMMIGRATION AVRIL 2023	586,66 \$
202300691 (I)			2023-04-21	268 TRANSPORT COLLECTIF MR	AVANCE-AIDE FIN.VERSEMENT 2	41 155,00 \$
202300693 (I)			2023-04-21	606 QUÉBEC LINGE SERVICE D'U	TAPIS ÉD. BÉLANGER	95,39 \$
202300694 (I)			2023-04-21	842 LAURENTIDE RE/SOURCES I	COLLECTE DE DÉCHETS DANGE	36,84 \$
202300695 (I)			2023-04-21	1163 SIMPLE CLIC	ANIMATION ATELIER CUISINE PA	450,00 \$
202300696 (I)			2023-04-21	1236 FERME FORESTIÈRE DU PIN	VISITES GUIDÉES	971,41 \$
202300698 (I)			2023-04-21	1721 ITI INC. / (PRO CONTACT INF	OFFICE 365 MARS 2023 À MARS	358,72 \$
202300699 (I)			2023-04-21	2106 SIMETECH ENVIRONNEMENT	VIDANGES FOSSES	2 661,96 \$
202300700 (I)			2023-04-21	2664 IAN CHARTRAND	HONORAIRES PROF.	3 856,26 \$
202300722 (I)			2023-04-01	111 TELUS Mobilité	CELLULAIRES AU 2023-04-01	938,78 \$
202300723 (I)			2023-04-28	59 MUNICIPALITE DE BERTHIER	FORMATION POMPIERS	670,12 \$
202300724 (I)			2023-04-28	62 VILLE DE MONTMAGNY	QUOTE-PART COUR MUNICIPALE	8 630,07 \$
202300725 (I)			2023-04-28	80 MUN. DE ST-JUST-DE-BRETE	FORMATION POMPIERS	2 302,70 \$
202300726 (I)			2023-04-28	82 MUNICIPALITE DE ST-FABIEN	FORMATION POMPIERS	2 182,12 \$
202300728 (I)			2023-04-28	85 MUNICIPALITE DE ST-PAUL-D	FORMATION POMPIERS	1 141,08 \$
202300729 (I)			2023-04-28	89 MUN. ST-FRANCOIS-DE-LA-RI	FORMATION POMPIERS	1 993,91 \$
202300730 (I)			2023-04-28	606 QUÉBEC LINGE SERVICE D'U	TAPIS ÉD. BÉLANGER	95,38 \$
202300733 (I)			2023-04-28	1505 MRC DE LA NOUVELLE-BEAU	SUBV. PADF M. VALEUR FILIÈRE	3 955,00 \$
202300734 (I)			2023-04-28	2129 BUROPRO CITATION INC.	PANNEAU + JEU DE PIED	534,83 \$
202300735 (I)			2023-04-28	2664 IAN CHARTRAND	HONORAIRES PROF.	3 863,16 \$
202300736 (I)			2023-04-28	2727 GESTION BO. MONT EXPERT	ENTREPOSAGE 9 AVRIL AU 8 MA	166,71 \$
202300738 (I)			2023-04-28	2736 ANNE GUILLETTE	PRÉPARATION ATELIER CULINA	450,00 \$
202300739 (I)			2023-04-28	2737 MICHEL HUDON	PROGRAMME RÉNORÉGION	670,05 \$
202300740 (I)			2023-04-28	2738 LA FABRIQUE DE LA PAROIS	LOCATION DE SALLE POUR ACTI	150,00 \$

Usager: cpmrc15

Page 2 sur 4



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

MRC MONTMAGNY

3 mai 2023

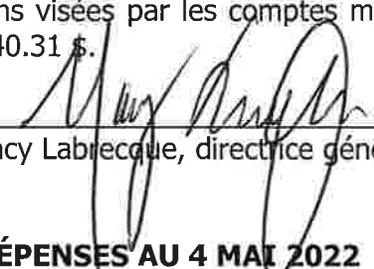
Liste des paiements émis (du 2023-04-01 au 2023-04-30)							Détaillée par N° chèques
N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
202300586 (1)	10851		2023-04-07	190	L'ÉPI D'OR - BOULANGERIE P	ALIMENTS RENCONTRE MARS 20	144,80 \$
202300604 (1)	10852		2023-04-07	2623	CAFÉ BONTÉ DIVINE LEVIS I	RENCONTRE DÉV. AMÉNAGEMENTE	51,74 \$
202300606 (1)	10853		2023-04-07	2730	CMATV	BESOIN DE LOGEMENTS	1 639,60 \$
202300620 (1)	10854		2023-04-14	4	GOULET JOCELYN	HONORAIRES PROF 02 MARS A	100,00 \$
202300621 (1)	10855		2023-04-14	13	CENTRE DE SERVICES SCOL	PAIEMENT VENTE TX LOT 060987	231,46 \$
202300624 (1)	10856		2023-04-14	84	MUN. DE STE-APOLLINE-DE-	SUB.P-RURAL AMÉN TERRAIN LO	2 614,42 \$
202300639 (1)	10857		2023-04-14	1516	TREMCA	ADHÉSION 2023	10 000,00 \$
202300643 (1)	10858		2023-04-14	2011	SERVICES DM	FRIGIDAIRE USAGE	1 200,00 \$
202300650 (1)	10859		2023-04-14	2732	BENJAMIN GAUTHIER	RÈGLEMENT DE DÉMOLITION-FO	1 724,63 \$
202300651 (1)	10860		2023-04-14	2733	FUSION-THÉÂTRE-NEUF INC	ANIMATION FAB-LAB MONTMAGN	522,00 \$
202300683 (1)	10861		2023-04-21	12	FONDS DE L'INFOR. SUR LE	MUTATION FÉVRIER 2023	520,00 \$
202300692 (1)	10862		2023-04-21	568	COMITÉ ZIP DU SUD-DE-L'ES	SUBV. PACT RURAL ROUTE PLU	42 165,00 \$
202300697 (1)	10863		2023-04-21	1479	ÉCOLE SECONDAIRE SAINT-	FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ S	40 375,00 \$
202300701 (1)	10864		2023-04-21	2734	MICROENTREPRISE	CONTRIBUTION ADDITIONNELLE	20 000,00 \$
202300727 (1)	10865		2023-04-28	84	MUN. DE STE-APOLLINE-DE-	VENTE TX MATRICULE 2885-12-0	739,83 \$
202300731 (1)	10866		2023-04-28	852	KONE INC.	ENTRETIEN 01 AVRIL AU 30 JUIN	1 026,53 \$
202300732 (1)	10867		2023-04-28	1490	ÉCOLE INTÉGRÉE CHANOIN	PROJET ANGLAIS MATERNELLE	3 000,00 \$
202300737 (1)	10868		2023-04-28	2735	VALLÉE DE PRAIRIES	ATELIERS SCOLAIRES	149,47 \$
Total des paiements émis avec le poste 54-112-10-000							463 640,31 \$
Total des paiements émis							463 640,31 \$
Total des paiements émis par type de paiement							
Total des chèques							176 847,54 \$
Total des dépôts direct							286 792,77 \$
							463 640,31 \$

Usager: opmrc15

Page 3 sur 4

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Nancy Labrecque, directrice générale de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant 463 640.31 \$.


Nancy Labrecque, directrice générale

8.2 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 4 MAI 2022

L'état des revenus et dépenses au 4 mai a été déposé aux élus.

8.3 EXERCICE 2022 – AFFECTATION DE SURPLUS ET ÉCRITURES DE RÉGULARISATION

IL EST PROPOSÉ PAR : M. MARC LAURIN
APPUYÉ PAR : MME CHANTAL CÔTÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil autorise les appropriations et affectations suivantes de revenus et de surplus pour l'année 2022 :

- Appropriation surplus – Administration	75 000.00 \$
- Affectation revenus Covid	692 374.98 \$
- Appropriation surplus – Édif. Bélanger	43 007.95 \$

6940

2023-05-25



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

- Appropriation surplus – Séc. publique	9 978.92 \$
- Appropriation surplus - Vidanges fosses	(41 229.55 \$)
- Appropriation surplus – Cours d'eau	102 922.00 \$
- Appropriation surplus – Évaluation	25 351.57 \$
- Appropriation surplus – Prog. Bâtiments patrimoniaux	279 500.00 \$
- Appropriation surplus – Inspection	(43 542.16 \$)
- Appropriation surplus – Tourisme	(35 876.40 \$)
- Appropriation surplus – MADA	3 680.93 \$
- Appropriation surplus – FARR complexe	37 363.30 \$
- Revenus emprunt fonds roulement locaux	(18 898.55 \$)
- Affectations – FRR volet 4	601 513.00 \$
- Affectations revenus AEQ	205 637.80 \$

Total excédent de fonctionnement affecté 1 936 783.79 \$

ADOPTÉ

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. VARIA OUVERT

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2023-05-26

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS
APPUYÉ PAR : M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la présente session soit levée à 20h58.

ADOPTÉ


Jocelyne Caron, préfet


Nancy Labrecque, dir. gén. et sec.-très.